



Rupture conventionnelle en étant enceinte

Par **jparthur**, le **03/11/2010** à **23:15**

Bonjour,
Mon employeur et moi même étions d'accord pour une rupture conventionnelle. Je l'ai informée que j'étais enceinte de deux mois il ne veut plus de cette rupture arguant que l'inspection du travail la refusera.
Est ce exact.
Merci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **04/11/2010** à **07:35**

bonjour,
malheureusement l'employeur a raison
une convention de rupture conventionnelle est contrôlée par l'inspection du travail
pour tout savoir:
<http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>